



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1873

Approbation d'une convention de prêt, à titre gratuit, de deux véhicules entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'Association Quais du Polar, à l'occasion du Festival le 2 avril 2016

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1873 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET, A TITRE GRATUIT, DE DEUX VEHICULES ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET L'ASSOCIATION QUAIS DU POLAR, A L'OCCASION DU FESTIVAL LE 2 AVRIL 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'Automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse, notamment la collection d'automobile qui comporte de nombreux modèles rares. La voiture Delaunay Belleville est un modèle similaire à la voiture utilisée en 1911 par la bande à Bonnot pour le braquage de la Société Générale. C'est la première fois qu'une automobile a été utilisée pour un braquage de banque. L'événement est retentissant, les journaux surnomment les braqueurs « la bande en automobiles ».

Les véhicules Jaguar et Maserati des années 1960, font référence à l'imaginaire des romans d'espionnage, notamment la série James Bond de Ian Fleming.

L'Association Quais du Polar a sollicité le prêt de deux véhicules pour l'édition 2016 de son festival.

Ce prêt de véhicules contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'Automobile Henri Malartre auprès du public amateur de polar et de romans noirs du festival.

Cette manifestation remporte un succès toujours plus important auprès du public (70 000 visiteurs en 2015). Le Musée de l'automobile Henri Malartre pourra aussi communiquer auprès du grand public sur son programme d'événements et d'animations 2016.

Il vous est proposé d'accorder le prêt de deux véhicules du Musée de l'Automobile Henri Malartre à l'Association Quais du Polar pour ses animations du 2 avril 2016.

Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Quais du Polar, concernant le prêt de deux véhicules du Musée Henri Malartre est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN